

**Réunion du Conseil Municipal**  
**Séance du Vendredi 2 juillet 2021 – 19 heures**  
**Procès-verbal**

**Nombre de membres**

Afférents au Conseil municipal : 15

Présents :

MM. CHAMPION-BODIN Théo, BOISGARD Damien, DELAPORTE Gaël, GOMET Grégory, LEGRAND Michel, ROY Claude et Mmes BARBOTTIN Élise, DAVID Ophélie, JUPILLE Michèle, MEUSNIER Roselyne, OLIVIER Marie-France.

**Excusé(s) ayant donné procuration :**

Mme BRÉANT Liliane donne procuration à M. DELAPORTE Gaël,  
Mme CAUDIU Sandrine donne procuration à Mme JUPILLE Michèle,  
Mme DUVERGER Dominique donne procuration à Mme BARBOTTIN Elise,  
M. FORGEON Michel donne procuration à M. CHAMPION-BODIN Théo.

**Date de la convocation & d'affichage de la convocation :** 28 juin 2021

**SEANCE**

Monsieur le Maire ouvre la séance à **19 h 05 minutes** et rappelle l'ordre du jour tel que formulé sur la convocation :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 04 juin 2021
2. Information à propos des décisions prises par Monsieur le Maire dans le cadre de ses délégations
3. Adhésion au Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement (CPIE) Touraine – Val de Loire
4. Attribution d'une subvention à la nouvelle association ASNT
5. Ajout de prises illuminations pour une meilleure répartition des guirlandes de Noël

6. Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service Public de l'eau potable (RPQS) pour l'année 2020

## 7. Informations diverses

Il est fait le constat de quorum.

### Désignation du secrétaire de séance :

Pour la présente séance, Monsieur le Maire propose de nommer Monsieur Gaël DELAPORTE en tant que secrétaire de séance. Ce que les membres du conseil municipal acceptent à l'unanimité.

### **1. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 04 juin 2021**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **APPROUVE** le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 04 juin 2021.

| Vote           |
|----------------|
| A l'unanimité  |
| Pour : 11 + 4  |
| Contre : 0     |
| Abstention : 0 |

### **2. Informations des décisions prises par Monsieur le Maire dans le cadre de ses délégations**

#### 2.a Achats, marchés publics et accords-cadres

Conformément à l'article L 2122-23, avant dernier alinéa du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire rend compte de ses décisions.

Dans ce cadre, ont été attribués et signés les marchés de gré à gré suivants :

| Société/artisan | Date ou N° du devis             | Intitulé                              | Montant € TTC | Bon pour accord le |
|-----------------|---------------------------------|---------------------------------------|---------------|--------------------|
| PYRO CONCEPT    | 2106080942                      | Spectacle pyrotechnique               | 2 234.00 €    | 08/06/2021         |
| PROTEC          | Annule et remplace ASS 2021.065 | Pompage, nettoyage de 4 avaloirs      | 588.00 €      | 16/06/2021         |
| FABREGUE DUO    | 80107 – M01 C16M51CH90X         | Fournitures administratives urbanisme | 246.54€       | 24/06/2021         |
| BANDA AQM       | 022021                          | 2 * 2H de prestations                 | 500 €         | 25/06/2021         |

Madame Michèle JUPILLE demande si le montant indiqué pour le feu d'artifice tient compte de l'acompte versé. Monsieur le Maire précise que l'acompte de 2019 a bien été déduit. Monsieur RATZ est-il toujours sponsor ? Le don avait été encaissé en 2019 et le feu d'artifice n'a pas pu être tiré depuis cette date.

Elle demande également à quoi correspond le devis de la BANDA. Monsieur le Maire lui indique qu'il s'agit d'une fanfare pour la Fête de l'été.

### **2.b Exercice du Droit de préemption (DIA)**

Tout propriétaire qui souhaite vendre son bien situé sur une zone de préemption fixée sur le territoire de sa commune doit effectuer une déclaration en mairie. Monsieur le Maire a été sollicité pour les déclarations de DIA suivantes :

- N° 037176 21 4009 du 10 Juin 2021 : un bâtiment à usage mixte situé 43 route de Chinon (parcelle cadastrée section A n° 611)
- N° 037176 21 4010 du 23 Juin 2021 : une maison d'habitation située 6 Clos de la Manse (parcelle cadastrée section ZR n° 206)

### **2.c Cimetière**

Aucune attribution de concession au cimetière depuis le conseil municipal du 4 septembre 2020.

## **3. Adhésion au Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement (CPIE) Touraine – Val de Loire**

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Grégory GOMET, conseiller délégué, pour la présentation de ce point.

Depuis 2016, la commune de Noyant-de-Touraine adhère chaque année au Centre Permanent d'Initiative pour l'Environnement Touraine- Val de Loire.

Cette association a pour mission de développer des actions de valorisation, de sensibilisation et de gestion de l'environnement et du patrimoine local.

La commission « Animations, Fêtes, cérémonies, associations, sports » propose de renouveler cette adhésion pour un montant de 30 euros pour l'année 2021.

Il est précisé que cette association réalise des interventions auprès des écoles, participe aux broyages de végétaux réalisés à la déchetterie en partenariat avec le SMICTOM et peut être sollicitée par les communes pour des conseils.

Entendu l'exposé,

Après en avoir délibéré le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **DECIDE** d'adhérer au CPIE Touraine Val de Loire,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches et à signer tout document s'y référant.

| Vote                 |
|----------------------|
| <b>A l'unanimité</b> |
| Pour : 11 + 4        |
| Contre : 0           |
| Abstention : 0       |

#### 4. Attribution d'une subvention à la nouvelle association ASNT

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Grégory GOMET, conseiller délégué, pour la présentation de ce point.

La commune de Noyant-de-Touraine a reçu une demande de subvention d'une nouvelle association noyantaise « Association Sportive de Noyant-de-Touraine » (ASNT). Etant récemment créée, l'association n'a pas de trésorerie pour pouvoir démarrer au mois de septembre (assurance et salaires des professeurs de gym et danse).

Il est donc proposé d'attribuer une subvention de 200€. La proposition de subvention prend en compte les mêmes critères que les subventions votées cette année pour les autres associations.

Après divers échanges autour de la création de cette nouvelle association, Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'attribuer une subvention exceptionnelle de 150€ pour aider l'association à démarrer ses activités, compte tenu des activités proposées, des charges salariales qui seront supportées et du nombre d'adhérents potentiels.

Monsieur Damien BOISGARD précise qu'il ne prend pas part au vote sur ce point.

Vu le budget primitif 2021 du budget principal,

Entendu l'exposé du Maire,

Après en avoir délibéré le Conseil municipal, à la majorité des membres présents et représentés :

- **APPROUVE** le montant de 200€ de la subvention proposée pour l'association ASNT,
- **ACCORDE** une subvention exceptionnelle d'un montant de 150 € à l'association ASNT,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches, à signer tout document comme la convention d'occupation de la salle ainsi que de verser la subvention de l'année 2021.

| Vote                 |
|----------------------|
| <b>A la majorité</b> |
| Pour : 10 + 4        |
| Contre : 0           |
| Abstention : 0       |

## 5. Ajout de prises illuminations pour une meilleure répartition des guirlandes de Noël

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Claude ROY, adjoint, pour la présentation de ce point. Pour une cohérence des guirlandes de Noël sur le territoire communal, Monsieur le Maire indique qu'il convient d'ajouter des prises illuminations. Il est donc proposé d'ajouter 13 prises illuminations rue de Fayette, Rue de la Manse, rue des Loges, rue de la Touche et rue de la Bellotière et de répartir les motifs lumineux de la rue d'Azay-le-Rideau un luminaire sur deux.

Le devis s'élève à un montant de 1825,20 € HT avec une participation du SIEIL de 30% soit un montant de **1277,64€ HT net restant à la charge de la commune.**

Monsieur le Maire précise qu'il ne s'agit pas d'acheter de nouvelles guirlandes mais uniquement de revoir la répartition des guirlandes existantes sur la commune.

Monsieur le Maire précise qu'il travaille dans cette collectivité, il ne prend donc pas part au vote sur ce point.

Entendu l'exposé,

Après en avoir délibéré le Conseil municipal, à la majorité des membres présents et représentés :

- **APPROUVE** le projet présenté pour l'ajout de prises illuminations afin d'avoir une meilleure répartition des guirlandes de Noël,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches et à signer tout document s'y référant.

| Vote           |
|----------------|
| A la majorité  |
| Pour : 10 + 4  |
| Contre : 0     |
| Abstention : 0 |

## 6. Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service Public de l'eau potable (RPQS) pour l'année 2020

Selon l'article D2224-1 à D2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), le Maire présente à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable (RPQS).

Il est demandé à l'assemblée municipale de donner son avis sur le rapport suivant (annexe 1) et les indicateurs présentés.

Monsieur le Maire précise que ce rapport a été présenté et approuvé par le SIAEP lors du dernier comité syndical.

Monsieur Michel FORGEON a saisi les indicateurs demandés sur le site de l'observatoire national des services d'eau et d'assainissement, à l'adresse <http://www.services.eaufrance.fr> et demandé la génération du rapport présenté en s'appuyant sur le rapport d'activité du délégataire 2020 transmis par VEOLIA.

Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service.

Entendu l'exposé,

Après en avoir délibéré le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **EMET** un avis FAVORABLE sur le rapport sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable pour l'année 2020 sur la commune de Noyant-de-Touraine.

| Vote                 |
|----------------------|
| <b>A l'unanimité</b> |
| Pour : 11 + 4        |
| Contre : 0           |
| Abstention : 0       |

## 7. Informations diverses

### A. Dates à retenir

- Prochain conseil municipal : le 03 septembre 2021.  
Lieu à définir suivant l'évolution du Covid.
- Elections Présidentielles les 10 et 24 avril 2022 : à indiquer dans les agendas.  
Rappel, tenir un bureau de vote est une obligation pour les conseillers municipaux selon l'article L2121-5 du CGCT.

### B. Informations diverses

- Kermesse le **03 juillet 2021** au stade organisée par l'APE Noyant-Trogues.
- Fête de l'été « Noyant en fête » le **samedi 10 juillet 2021 (Inauguration à 11h à Fosson)**.
- Arrachage de la Jussie aux Etangs de Fosson le **vendredi 02 juillet**.
- Salon de la BD le **12 septembre 2021** organisé par l'association Art'no Limit.
- Exposition de l'Allée de Brou le **29 août 2021** organisée par l'association Les Chevalets de Courtineau.

## 8. Clôture de la séance

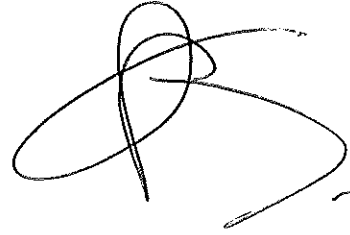
Tous les points inscrits à l'ordre du jour de la présente séance ayant été traités, Monsieur le Maire propose de lever la séance. Monsieur le Maire déclare la séance levée à : 19 h 58.

En Mairie, le 09 juillet 2021

Le secrétaire de séance,  
**Gaël DELAPORTE**

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Gaël Delaporte', written in a cursive style.

Monsieur le Maire,  
**Théo CHAMPION-BODIN**

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Théo Champion-Bodin', written in a cursive style.

SIAEP DE NOYANT, POUZAY, TROGUES

Eau potable

Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'eau potable

Exercice 2020

Rapport relatif au prix et à la qualité du service public de l'eau potable pour l'exercice précédent conformément à l'article 17724 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007. Les informations sur le prix sont de nature indicative. Tout renseignement complémentaire relatif au prix et à la qualité et la qualité des données à caractère personnel est à demander sur le site [www.service-client.siaep.fr](http://www.service-client.siaep.fr), rubrique « l'Observatoire ». Si les informations présumées ne sont pas correctes, veuillez contacter votre DDT.

Table des matières

1. Caractérisation technique du service..... 3

1.1. Présentation du territoire desservi..... 3

1.2. Mode de gestion du service..... 3

1.3. Estimation de la population desservie (D101.1)..... 3

1.4. Nombre d'abonnés..... 4

1.5. Eaux brutes..... 5

1.5.1. Prélèvement sur les ressources en eau..... 5

1.5.2. Achats d'eaux brutes..... 6

1.6. Eaux traitées..... 6

1.6.1. Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2020..... 6

1.6.2. Production..... 6

1.6.3. Achats d'eaux traitées..... 7

1.6.4. Volumes vendus au cours de l'exercice..... 8

1.6.5. Autres volumes..... 8

1.6.6. Volume consommé autorisé..... 9

1.7. Linéaire de réseau de dessert (hors branchements)..... 9

2. Tarification de l'eau et recettes du service..... 10

2.1. Modalités de tarification..... 10

2.2. Facture d'eau type (D102.0)..... 11

2.3. Recettes..... 12

3. Indicateurs de performance..... 13

3.1. Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1)..... 13

3.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B)..... 13

3.3. Indicateurs de performance du réseau..... 15

3.3.1. Rendement du réseau de distribution (P104.3)..... 15

3.3.2. Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3)..... 16

3.3.3. Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3)..... 16

3.3.4. Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)..... 17

3.4. Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3)..... 17

3.5. Taux d'occurrence des interruptions de service non-programmées (P151.1)<sup>1</sup>..... 19

3.6. Délai maximal d'ouverture des branchements (D151.0 et P152.1)..... 19

3.7. Durée d'extinction de la dette de la collectivité (P153.2)..... 19

3.8. Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente (P154.0)..... 19

3.9. Taux de réclamations (P155.1)..... 19

4. Financement des investissements..... 19

4.1. Branchements en plomb..... 19

4.2. Montants financiers..... 19

4.3. État de la dette du service..... 19

4.4. Amortissements..... 19

4.5. Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usage et les performances environnementales du service..... 20

4.6. Présentation des programmes pluriannuels de travaux adaptés par l'assemblée déléguée au cours du dernier exercice..... 20

5. Actions de solidarité et de coopération décentralisées dans le domaine de l'eau..... 21

5.1. Abandons de créances ou versements à un fonds de solidarité (P109.0)..... 21

5.2. Opérations de coopération décentralisée (cf. L. 1115-1-1 du CGCT)..... 21

6. Tableau récapitulatif des indicateurs..... 22

1. Caractérisation technique du service

1.1. Présentation du territoire desservi



Le service est géré au niveau  communal  intercommunal

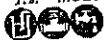
- Nom de la collectivité : SIAEP DE NOYANT, POUZAY, TROGUES
- Nom de l'entité de gestion : eau potable
- Caractéristiques (commune, EPCI et type, etc.) : Syndicat Intercommunal à Vocation Unique
- Compétences liées au service :
 

|  | Oui                                 | Non                      |
|--|-------------------------------------|--------------------------|
| Production                                 | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| Protection de l'ouvrage de prélèvement (1) | <input type="checkbox"/>            | <input type="checkbox"/> |
| Traitement (2)                             | <input type="checkbox"/>            | <input type="checkbox"/> |
| Transport                                  | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| Stockage (3)                               | <input type="checkbox"/>            | <input type="checkbox"/> |
| Distribution                               | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |

(1) A compléter

- Territoire desservi (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.) : Noyant-de-Touraine, Pouzay, Trogues
- Existence d'un CCSP :  Oui  Non
- Existence d'un schéma de distribution au sens de l'article L2224-7-1 du CGCT :  Oui, date d'approbation : .....  Non
- Existence d'un règlement de service :  Oui, date d'approbation : .....  Non
- Existence d'un schéma directeur :  Oui, date d'approbation : .....  Non

1.2. Mode de gestion du service



Le service est exploité par VEOLIA - Compagnie Générale des Eaux via un contrat d'affermage d'01/01/2017 au 31/12/2028

<sup>1</sup> Approbation en assemblée délibérante

1.3. Estimation de la population desservie (D101.1)

Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne - y compris les résidents saisonniers - domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'eau potable sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d'eau potable dessert 2 474 habitants au 31/12/2020 (2 486 au 31/12/2019).

1.4. Nombre d'abonnés

Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L2113-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'eau potable dessert 1 129 abonnés au 31/12/2020 (1 124 au 31/12/2019).

La répartition des abonnés par commune est la suivante :

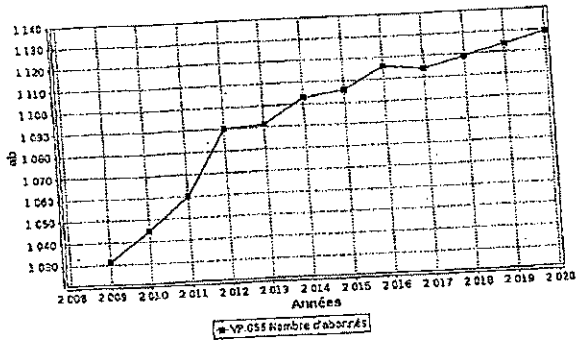
| Commune            | Nombre total d'abonnés 31/12/2019 | Nombre d'abonnés domestiques au 31/12/2019 | Nombre d'abonnés Non domestiques au 31/12/2020 | Nombre total d'abonnés au 31/12/2020 | Variation en % |
|--------------------|-----------------------------------|--|--|--------------------------------------|----------------|
| Noyant-de-Touraine | 510                               |  |  | 513                                  | - 0,6%         |
| Pouzay             | 444                               |  |  | 446                                  | + 0,5 %        |
| Trogues            | 170                               |  |  | 170                                  | 0 %            |
| Total              | 1 124                             |  |  | 1 129                                | 0,4%           |

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchements) est de 16,78 abonnés/km au 31/12/2020 (16,71 abonnés/km au 31/12/2019).

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonnés) est de 2,19 habitants/abonné au 31/12/2020 (2,21 habitants/abonné au 31/12/2019).

La consommation moyenne par abonné (consommation moyenne annuelle domestique + non domestique rapportée au nombre d'abonnés) est de 108,29 m<sup>3</sup>/abonné au 31/12/2020, (111,69 m<sup>3</sup>/abonné au 31/12/2019).





### 1.5. Eaux brutes

#### 1.5.1. Prélèvement sur les ressources en eau

Le service public d'eau potable prélève 61 477 m<sup>3</sup> pour l'exercice 2020 (64 816 pour l'exercice 2019).

| Ressource et exploitation    | Nature de la ressource | Débit naturel en m <sup>3</sup> | Volume prélevé durant l'exercice 2019 en m <sup>3</sup> | Volume prélevé durant l'exercice 2020 en m <sup>3</sup> | Variation en % |
|------------------------------|------------------------|---------------------------------|---|---|----------------|
| Noyant - Source des Pénereux |                        |                                 | 64 816  | 61 477  | -5,2%          |
| Total                        |                        |                                 | 64 816  | 61 477  | -5,2%          |

(1) Écarts et écarts de prélèvement autorisés par l'arrêté de DUP (réviser les valeurs). Si la ressource ne nécessite pas de traitement, le volume prélevé peut être égal au volume produit.

Pourcentage des eaux souterraines dans le volume prélevé : 100%.

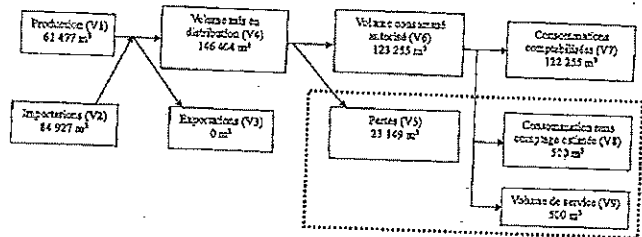
### 1.5.2. Achats d'eaux brutes

Si le service achète des eaux brutes qu'il traite lui-même :

| Fournisseur | Volume acheté durant l'exercice 2019 en m <sup>3</sup> | Volume acheté durant l'exercice 2020 en m <sup>3</sup> | Observations |
|-------------|--|--|--------------|
|             |  |  |              |
| Total       |  |  |              |

### 1.6. Eaux traitées

#### 1.6.1. Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2020



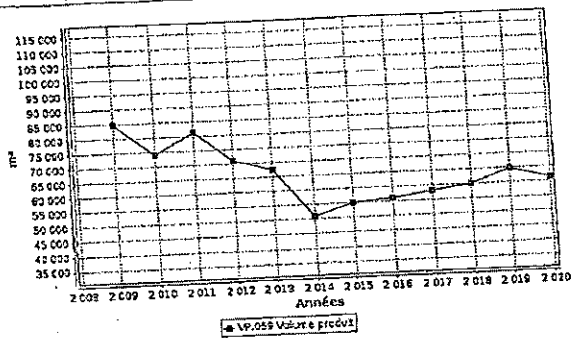
#### 1.6.2. Production

Le service a \_\_\_\_\_ stations de traitement.

| Nom de la station de traitement | Type de traitement (cf. annexe) |
|---------------------------------|---------------------------------|
|                                 |                                 |

Le volume produit total pour diffuser du volume prélevé (moins de traitement générant des pertes par exemple).

| Ressource                    | Volume produit durant l'exercice 2019 en m <sup>3</sup> | Volume produit durant l'exercice 2020 en m <sup>3</sup> | Variation des volumes produits en % | Indice de production de la ressource exercice 2020 |
|------------------------------|---|---|-------------------------------------|--|
| Noyant - Source des Pénereux | 64 816  | 61 477  | -5,2%                               | 88   |
| Total du volume produit (V1) | 64 816  | 61 477  | -5,2%                               | 88   |



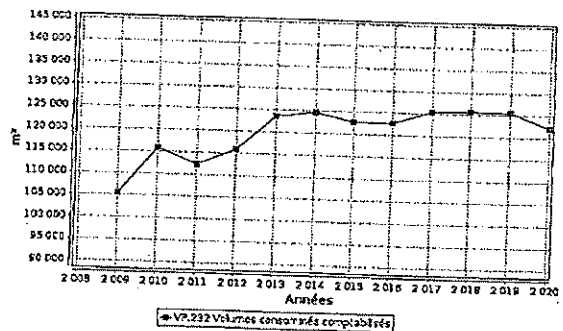
#### 1.6.3. Achats d'eaux traitées

| Fournisseur                         | Volume acheté durant l'exercice 2019 en m <sup>3</sup> | Volume acheté durant l'exercice 2020 en m <sup>3</sup> | Variation des volumes achetés en % | Indice de production de la ressource exercice 2020 |
|-------------------------------------|--|--|------------------------------------|--|
|                                     |  |  |                                    |  |
| Total d'eaux traitées achetées (V2) | 55 811   | 54 927   | -1%                                | 89   |

#### 1.6.4. Volumes vendus au cours de l'exercice

| Acheteurs                            | Volume vendu durant l'exercice 2019 en m <sup>3</sup> | Volume vendu durant l'exercice 2020 en m <sup>3</sup> | Variation en % |
|--------------------------------------|---|---|----------------|
| Abonnés domestiques <sup>(1)</sup>   | 125 542   | 123 255   | -2,5%          |
| Abonnés non domestiques              | 0   | 0   | 0%             |
| Total vendu aux abonnés (V3)         | 125 542   | 123 255   | -2,6%          |
| Services de <sup>(2)</sup>           |   |   |                |
| Service de <sup>(2)</sup>            |   |   |                |
| Total vendu à d'autres services (V4) | 0   | 0   | 0%             |

(1) Les abonnés domestiques et non domestiques sont ceux rattachés à l'Agence de l'Eau au titre de la production de l'eau d'origine des végétaux ou appartenants de l'article L1313-10-3 du Code de l'environnement.  
(2) Dans le cas où le consommateur vend de l'eau traitée à d'autres services d'usages particuliers.



#### 1.6.5. Autres volumes

|  | Exercice 2019 en m <sup>3</sup> /an | Exercice 2020 en m <sup>3</sup> /an | Variation en % |
|--|-------------------------------------|-------------------------------------|----------------|
| Volume consommation sans comptage (V8) | 573                                 | 500                                 | -29,9%         |
| Volume de service (V9)                 | 410                                 | 500                                 | 21,6%          |

|                               | Exercice 2019 en m <sup>3</sup> /an | Exercice 2020 en m <sup>3</sup> /an | Variation en % |
|-------------------------------|-------------------------------------|-------------------------------------|----------------|
| Volume consommé autorisé (V0) | 126 337                             | 123 255                             | -2,4%          |

1.7. Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)

Le linéaire du réseau de canalisations du service public d'eau potable est de 67,27 kilomètres au 31/12/2020 (67,26 au 31/12/2019).

2. Tarification de l'eau et recettes du service

2.1. Modalités de tarification



La facture d'eau comporte obligatoirement une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, location compteur, etc.).

Les tarifs applicables aux 01/01/2020 et 01/01/2021 sont les suivants :  
Frais d'accès au service : 41,42 € au 01/01/2020  
49,49 € au 01/01/2021

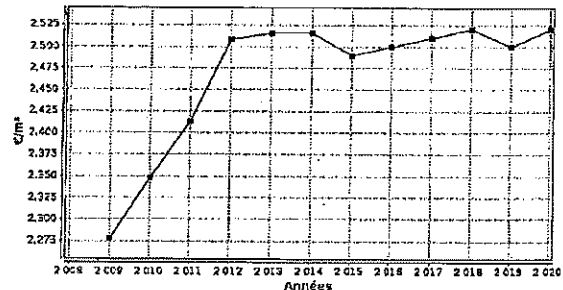
| Tarifs  | Au 01/01/2020           | Au 01/01/2021           |
|---|-------------------------|-------------------------|
| <b>Part de la collectivité</b>                        |                         |                         |
| <b>Part fixe (€ HT/an)</b>                            |                         |                         |
| Abonnement DN 15mm y compris location du compteur     | 43,14 €                 | 43,14 €                 |
| Abonnement DN _____                                   |                         |                         |
| <b>Part proportionnelle (€ HT/m<sup>3</sup>)</b>      |                         |                         |
| Prix au m <sup>3</sup>                                | 0,5548 €/m <sup>3</sup> | 0,5048 €/m <sup>3</sup> |
| Autre : _____   | €                       | €                       |
| <b>Taxes et redevances</b>                            |                         |                         |
| <b>Taxes</b>  |                         |                         |
| Taux de TVA <sup>(1)</sup>                            | 5,5 %                   | 5,5 %                   |
| <b>Redevances</b>                                     |                         |                         |
| Prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'Eau) | 0 €/m <sup>3</sup>      | 0 €/m <sup>3</sup>      |
| Pollution domestique (Agence de l'Eau)                | 0,23 €/m <sup>3</sup>   | 0,21 €/m <sup>3</sup>   |
| VNF Prélèvement                                       | 0 €/m <sup>3</sup>      | 0 €/m <sup>3</sup>      |
| Autre : _____   | 0 €/m <sup>3</sup>      | 0 €/m <sup>3</sup>      |

<sup>(1)</sup> Rajouter au cas de lignes que d'abonnement  
<sup>(2)</sup> L'application de la TVA est volontaire pour les communes et EPCI de moins de 2000 habitants, et obligatoire pour les communes et EPCI de plus de 2000 habitants et en cas de dérogation de service public.

2.2. Facture d'eau type (D102.0)

Les tarifs applicables au 01/01/2019 et au 01/01/2021 pour une consommation d'un ménage de référence selon INSEE (120 m<sup>3</sup>/an) sont :

| Facture type   | Au 01/01/2019 en € | Au 01/01/2021 en € | Variation en % |
|--|--------------------|--------------------|----------------|
| <b>Part de la collectivité</b>   |                    |                    |                |
| Part fixe annuelle   | 43,14              | 43,14              | 0%             |
| Part proportionnelle   | 60,58              | 60,58              | 0%             |
| Montant HT de la facture de 120 m <sup>3</sup> reversé à la collectivité | 103,72             | 103,72             | 0%             |
| <b>Part du délégataire (en cas de délégation de service public)</b>      |                    |                    |                |
| Part fixe annuelle   | 58,91              | 69,69              | 1,9%           |
| Part proportionnelle   | 91,91              | 95,71              | 1,5%           |
| Montant HT de la facture de 120 m <sup>3</sup> reversé au délégataire    | 150,82             | 165,40             | 1,9%           |
| <b>Taxes et redevances</b>   |                    |                    |                |
| Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'Eau)     | 0,00               | 0,00               | 0%             |
| Redevance de pollution domestique (Agence de l'Eau)                      | 27,60              | 27,60              | 0%             |
| VNF Prélèvement  | 0,00               | 0,00               | 0%             |
| Autre : _____  | 0,00               | 0,00               | 0%             |
| TVA  | 15,63              | 15,79              | 1%             |
| Montant des taxes et redevances pour 120 m <sup>3</sup>                  | 43,23              | 43,39              | 0,4%           |
| <b>Total</b>   | <b>299,88</b>      | <b>302,91</b>      | <b>1%</b>      |
| Prix TTC au m <sup>3</sup>   | 2,50               | 2,51               | 0,4%           |



ATTENTION : l'indicateur pris prend en compte l'ensemble de la consommation de la production à la distribution.

2.3. Recettes



Recettes de la collectivité :

| Type de recette                           | Exercice 2019 en € | Exercice 2020 en € | Variation en % |
|---|--------------------|--------------------|----------------|
| Recettes versés dans les usages           | 100 049            | 96 186             | -3,9 %         |
| des abonnements                           |                    |                    |                |
| Recette de vente d'eau en gros            |                    |                    |                |
| Recette d'exportation d'eau brute         |                    |                    |                |
| Régularisations des ventes d'eau (N)      |                    |                    |                |
| <b>Total recettes de vente d'eau</b>      |                    |                    |                |
| Recettes liées aux travaux                |                    |                    |                |
| Contributions encadrées du budget général |                    |                    |                |
| Autres recettes (prévisions)              |                    |                    |                |
| <b>Total autres recettes</b>              |                    |                    |                |
| <b>Total des recettes</b>                 |                    |                    |                |

Recettes globales : Total des recettes de vente d'eau au 31/12/2020 : 96 186 € (100 049 € au 31/12/2019).

### 3. Indicateurs de performance

#### 3.1. Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1)



Les valeurs suivantes sont fournies au service par l'Agence régionale de la santé (ARS), et concernent les prélèvements réalisés par elle dans le cadre du contrôle sanitaire défini par le Code de la santé publique (ou ceux réalisés par le service dans le cadre de sa surveillance lorsque celle-ci se substitue au contrôle en question).

| Analyses                     | Nombre de prélèvements réalisés exercice 2019 | Nombre de prélèvements non conformes exercice 2019 | Nombre de prélèvements réalisés exercice 2020 | Nombre de prélèvements non conformes exercice 2020 |
|------------------------------|---|--|---|--|
| Microbiologie                | 15  | 0  | 13  | 0  |
| Paramètres physico-chimiques | 16  | 1  | 14  | 1  |

Le taux de conformité est calculé selon la formule suivante :

$$\text{taux de conformité} = \frac{\text{nombre de prélèvements réalisés} - \text{nombre de prélèvements non conformes}}{\text{nombre de prélèvements réalisés}} \times 100$$

Cet indicateur est demandé si le service dessert plus de 5000 habitants ou produit plus de 1000 m<sup>3</sup>/jour.

| Analyses                              | Taux de conformité exercice 2019 | Taux de conformité exercice 2020 |
|---------------------------------------|----------------------------------|----------------------------------|
| Microbiologie (P101.1)                | 100%                             | 100%                             |
| Paramètres physico-chimiques (P102.1) | 93,8%                            | 92,9%                            |

#### 3.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B)



L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable a évolué en 2013 (indice modifié par arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points pour les parties A et D ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose de descriptifs détaillés des ouvrages de distribution d'eau potable mentionnés à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 110 pour les services n'ayant pas la maîtrise de collecte).

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

13

(\*) Non applicable si le service n'a pas la maîtrise de distribution

#### 3.3. Indicateurs de performance du réseau

##### 3.3.1. Rendement du réseau de distribution (P104.3)



Le rendement du réseau de distribution permet de connaître la part des volumes introduits dans le réseau de distribution qui est consommée ou vendue à un autre service. Sa valeur et son évolution sont le reflet de la politique de lutte contre les pertes dans le réseau de distribution.

Le rendement du réseau de distribution se calcule ainsi :

$$\text{rendement du réseau} = \frac{V_2 + V_3}{V_1 + V_2} \times 100$$

A titre indicatif, le ratio volume vendu aux abonnés sur volume mis en distribution (appelé également rendement primaire du réseau) vaut :

$$\text{part de volume vendé par rapport au volume mis en distribution} = \frac{V_2}{V_1 + V_2}$$

|   | Exercice 2019 | Exercice 2020 |
|---|---------------|---------------|
| Rendement du réseau   | 83,9 %        | 84,2 %        |
| Indice linéaire de consommation (volumes consommés autorisés + volumes exportés journaliers par km de réseau lors de travaux) | 5,15          | 5,02          |
| Volume vendu sur volume mis en distribution (ex. rendement primaire du réseau)  | 83,9 %        | 83,5 %        |

15

Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.

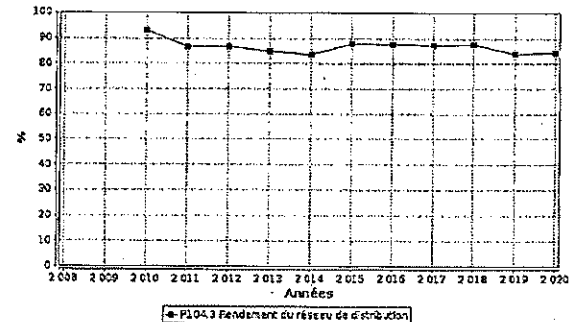
Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans de réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

|   | nombre de points                 | Valeur | points possibles |
|---|----------------------------------|--------|------------------|
| <b>PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)</b>  |                                  |        |                  |
| VP235 - Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesure   | oui : 10 points<br>non : 0 point | Oui    | 10               |
| VP237 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, de plan des réseaux pour les ouvrages, réhabilitations et renouvellement de réseau (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée) | oui : 5 points<br>non : 0 point  | Oui    | 5                |
| <b>PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points qui se sont décomposés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)</b>  |                                  |        |                  |
| VP238 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, de la nature, de la catégorie de l'ouvrage et de la méthode de mesure (à la date de l'exercice)   |                                  | Oui    | 15               |
| VP240 - Information, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : longueur, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)            |                                  | Oui    |                  |
| VP239 - Pourcentage de l'inventaire de réseaux pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres  | 93,8%                            |        |                  |
| VP241 - Pourcentage de la durée de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose  | 14%                              | Oui    | 0                |
| <b>PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points qui se sont décomposés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)</b>   |                                  |        |                  |
| VP242 - Localisation des ouvrages souterrains (travaux de sondage, sondages, réseaux, etc.) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux  | oui : 10 points<br>non : 0 point | Oui    | 10               |
| VP243 - Inventaire mis à jour, en temps et en lieu, des points et équipements de bornage/jaugeant situés sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)               | oui : 10 points<br>non : 0 point | Oui    | 10               |
| VP244 - Localisation des bornes de mesure sur le plan des réseaux (*)   | oui : 10 points<br>non : 0 point | Non    | 0                |
| VP245 - Pour chaque tronçon, caractéristiques de ces bornes (matériau, diamètre, référence de bornage, diamètre, date de pose, etc.)  | oui : 10 points<br>non : 0 point | Oui    | 10               |
| VP246 - Identification des secteurs de problèmes de gertes d'eau par les réseaux, date et nature des régulations effectuées   | oui : 10 points<br>non : 0 point | Non    | 0                |
| VP247 - Localisation à jour des sites d'intervention sur le réseau (réparations, travaux de renouvellement, etc.)   | oui : 10 points<br>non : 0 point | Oui    | 10               |
| VP248 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un échéancier précisant au moins 3 ans)   | oui : 10 points<br>non : 0 point | Oui    | 10               |
| VP249 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de modification des réseaux sur un tronçon à l'initiative du maître de réseau  | oui : 5 points<br>non : 0 point  | Non    | 0                |
| <b>TOTAL (indicateur P103.2B)</b>   | <b>120</b>                       |        | <b>39</b>        |

(\*) L'inventaire de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour sont au moins mentionnés de 10% des tronçons et doivent être réalisés par le service au 31 décembre de l'exercice. Les points sont attribués aux tronçons mentionnés de 1, 2, 3, 4 et 5.

(\*\*) L'inventaire de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour sont au moins mentionnés de 10% des tronçons et doivent être réalisés par le service au 31 décembre de l'exercice. Les points sont attribués aux tronçons mentionnés de 1, 2, 3, 4 et 5.

14



##### 3.3.2. Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3)



Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas l'objet d'un comptage lors de leur distribution aux abonnés. Sa valeur et son évolution sont le reflet du déploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés et de l'efficacité de la gestion du réseau.

$$\text{Indice linéaire des volumes non comptés} = \frac{V_1 - V_2}{200 \times \text{longueur du réseau de desserte en km}}$$

Pour l'année 2020, l'indice linéaire des volumes non comptés est de 1 m<sup>3</sup>/km (1 en 2019).

##### 3.3.3. Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3)

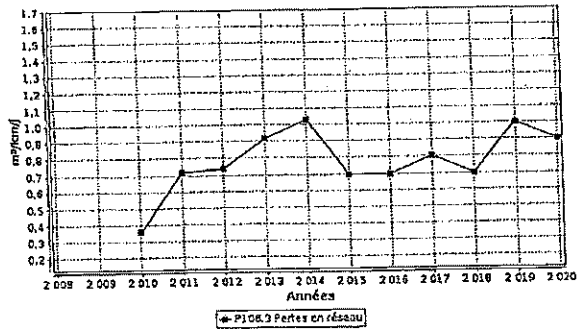


Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés sur le périmètre du service. Sa valeur et son évolution sont le reflet d'une part de la politique de maintenance et de renouvellement du réseau, et d'autre part des actions menées pour lutter contre les volumes détournés et pour améliorer la précision du comptage chez les abonnés.

$$\text{Indice linéaire des pertes en réseau} = \frac{V_1 - V_2}{355 \times \text{longueur du réseau de desserte en km}}$$

Pour l'année 2020, l'indice linéaire des pertes est de 0,9 m<sup>3</sup>/km (1 en 2019).

16



### 3.3.4. Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)



Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé (par la collectivité et/ou le délégataire) par la longueur du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées, mais pas les branchements. Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

| Exercice                 | 2014  | 2017  | 2018  | 2019  | 2020 |
|--------------------------|-------|-------|-------|-------|------|
| Linéaire renouvelé en km | 0,336 | 0,449 | 0,165 | 0,670 | 0    |

Au cours des 5 dernières années, 1,621 km de linéaire de réseau ont été renouvelés.

$$\text{taux moyen de renouvellement des réseaux} = \frac{L_1 + L_2 + L_3 + L_4 + L_5}{5 \times \text{linéaire de réseau de départ}} \times 100$$

Pour l'année 2020, le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable est de 65% (0,41 en 2019).

### 3.4. Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3)



La réglementation définit une procédure particulière pour la protection des ressources en eau (épilage, forage, etc.). En fonction de l'état d'avancement de la procédure, un indice est déterminé selon le barème suivant :

- 0% Aucune action de protection
- 25% Études environnementales et hydrogéologiques en cours
- 40% Avis de l'hydrogéologue rendu

17

## 4. Financement des investissements

### 4.1. Branchements en plomb



La législation prévoit l'abaissement progressif de la teneur en plomb dans l'eau distribuée. A partir du 25/12/2013, cette teneur ne devra plus excéder 10 µg/l. Cette faible valeur peut induire une suppression des branchements en plomb.

| Branchements   | Exercice 2019 | Exercice 2020 |
|--|---------------|---------------|
| Nombre total des branchements  | 2             | 0             |
| Nombre de branchements en plomb existants ou supprimés dans l'année          | 2             | 0             |
| Nombre de branchements en plomb retirés (en fin d'exercice)                  | 0             | 0             |
| % de branchements en plomb retirés ou supprimés/nombre total de branchements |               | 0,14 %        |
| % de branchements en plomb retirés/nombre total de branchements              |               | 0             |

### 4.2. Montants financiers



|   | Exercice 2019 | Exercice 2020 |
|---|---------------|---------------|
| Montants financiers HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire | 1 360         | 3 255         |
| Montants des subventions en €   |               |               |
| Montants des contributions du budget général en €                                 |               |               |

### 4.3. État de la dette du service



L'état de la dette au 31 décembre 2020 fait apparaître les valeurs suivantes :

|  | Exercice 2019 | Exercice 2020 |
|--|---------------|---------------|
| Montant de la dette au 31 décembre N (exercice restant à en €) | 193 053       | 181 361       |
| Montant remboursé durant l'exercice en €                       | en espèces    | 11 154        |
|  | en intérêts   | 11 722        |

### 4.4. Amortissements



Pour l'année 2020, la dotation aux amortissements a été de 47 563 € (48 379 € en 2019).

39

- 55% Dossier déposé en préfecture
- 65% Arrêté préfectoral
- 85% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés, etc.)
- 100% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre et mise en place d'une procédure de suivi de son application

En cas d'achats d'eau à d'autres services publics d'eau potable ou de ressources multiples, l'indicateur est établi pour chaque ressource et une valeur globale est calculée en pondérant chaque indicateur par les volumes annuels d'eau produits ou consommés.

Pour l'année 2020, l'indice global d'avancement de protection de la ressource est de 88% (67% en 2019).

18

### 4.5. Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service



| Projets à l'étude   | Montants prévus en € | Montants prévus de l'exercice précédent en € |
|---|----------------------|--|
| Renouvellement électrique du forage et pompe dosense du réservoir à Troguay |                      |  |

### 4.6. Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice



| Programmes pluriannuels de travaux adoptés          | Année prévisionnelle de réalisation | Montants prévus en € |
|---|-------------------------------------|----------------------|
| Remplacer la conduite rue des Basses Terres à Pozzy | 2021                                | 11 203 € HT          |

## 5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

### 5.1. Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P109.0)



Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Extrait en ligne de compte :

- les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- les abandons de créance à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

L'année 2020, le service a reçu 0 demandes d'abandon de créance et en a accordé 0.  
0 € ont été abandonnés et/ou versés à un fonds de solidarité, soit 0 €/m<sup>3</sup> pour l'année 2020 (0,6014 €/m<sup>3</sup> en 2019).

21

## 6. Tableau récapitulatif des indicateurs

|                                   | Indicateurs descriptifs des services   | Exercice 2019 | Exercice 2020 |
|-----------------------------------|--|---------------|---------------|
| D101.0                            | Évaluation du nombre d'habitants desservis   | 2 410         | 2 474         |
| D102.0                            | Prix TTC du service au m <sup>3</sup> pour 120 m <sup>3</sup> (€/m <sup>3</sup> )  | 2,5           | 2,52          |
| <b>Indicateurs de performance</b> |  |               |               |
| P101.1                            | Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du service sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie                 | 100%          | 100%          |
| P102.1                            | Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du service sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques | 93,8%         | 92,5%         |
| P103.2B                           | Indice de connaissance et de gestion des incidents des réseaux d'eau potable   | 94            | 30            |
| P105.3                            | Niveau moyen de réserves de distribution   | 83,5%         | 84,2%         |
| P106.3                            | Indice linéaire des volumes non comptés (en km/jour)   | 1             | 1             |
| P106.3                            | Indice linéaire de pertes en réseau (en km/jour)   | 1             | 0,9           |
| P107.2                            | Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable   | 0,68%         | 0%            |
| P108.3                            | Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau  | 67%           | 60%           |
| P109.0                            | Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité (€/m <sup>3</sup> )   | 0,0214        | 0             |

22